



Compte rendu Comité technique spécial DGAL

16 décembre 2019

Un comité technique spécial (CTS) de la DGAL s'est tenu le 16 décembre 2019, sous la présidence de Bruno Ferreira, directeur général de l'alimentation.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Françoise Kremer, Jacky Laborieux et Françoise Côme-Chéreau.

Aucune déclaration liminaire pour ce dernier CTS de l'année.

Après validation du compte-rendu du CTS du 16 septembre, un bilan des actions en cours a été réalisé, puis divers points d'actualité ont été discutés avec les représentants du personnel.

1. Bilan des actions en cours

Voir le tableau de suivi des actions

- L'aménagement du parking à vélos est en cours. En période de grèves, il a été décidé par le SG la création de 20 places supplémentaires. Les représentants du personnel regrettent que ce réaménagement dans l'urgence se soit fait sans concertation préalable.
- Le DG souhaite proposer que la cantine de Vaugirard (ELIOR) devienne un site pilote dans le cadre de la loi EGAlim et que le comité des utilisateurs soit remis en place.
- Du mobilier a été acheté pour équiper la salle de convivialité prévue au 4ème étage (salle 420 aveugle, mais sans bureau en vis à vis). Il n'y a pas eu de communication pour l'instant. Le DG considère que la mise en place de salles de convivialité sera un travail de longue haleine.
- Le groupe de travail sur les risques psycho-sociaux s'est réuni le 16 octobre. Les travaux en cours sur la charte du temps de travail reprendront dès le retour du chef de MAG.
- La gestion des alertes à la MUS est toujours en cours de réflexion. Différentes pistes d'amélioration sont étudiées. Un planning de changement du matériel informatique de la MUS qui est ancien, est à prévoir.
Céline Raoulx, adjointe du chef de MAG, précise que tout le matériel informatique disponible a été distribué pendant les grèves et qu'en conséquence, il faut attendre début 2020 pour avoir de nouvelles infos.
- Le DG a pour objectif que le CT Alimentation se tienne 2 fois par an.
- Abonnements presse de la DGAL : étant donné le coût élevé des licences, il n'est pas prévu de dématérialisation des abonnements. Sans version numérique, la possibilité de mettre à la disposition de la communauté certains articles intéressants sera étudiée avec la MIVAS et la SDPAL.

2. Brexit

Suite à la large victoire des conservateurs en Grande Bretagne, le Brexit devrait entrer en application le 31/01/2020. Il reste encore de nombreuses incertitudes qui concernent notamment la frontière avec l'Irlande, l'échéancier des accords sur les relations futures avec l'UE. Il est illusoire de penser pouvoir parvenir à négocier dans tous les domaines en un an. En pratique, les contrôles vont être reportés pour au moins un an.

Pendant cette période, bien qu'il existe une clause de positionnement loyal, la vigilance sur les accords commerciaux bilatéraux passés par le Royaume-Uni avec les pays tiers devra être maintenue afin de s'assurer que le RU ne devienne pas une sorte de «hub». Tant qu'elle reste dans l'espace économique européen, la Grande Bretagne doit en effet respecter la réglementation UE.

Par ailleurs, conformément aux règles de l'OMC, la mise en œuvre effective des contrôles à l'export vers la Grande Bretagne ne peut se faire avant 9 mois après la date d'entrée en vigueur des accords.

Dans ce contexte, dès mi-novembre 2019, la DGAL a demandé aux DRAAF de prolonger jusqu'à fin mars 2020 les contrats de tous les contractuels recrutés en 2019.

Les IGAPS sont mobilisés pour accompagner les services et les agents, notamment pour l'affectation des agents sur d'autres missions ou sur d'autres sites en attendant la mise en place du Brexit. L'objectif est de ne pas avoir à réorganiser une nouvelle campagne de recrutements massifs.

L'Alliance du Trèfle a demandé les conditions concernant la possibilité de recruter des contractuels au-delà de un an.

En réponse, le DG a indiqué que la principale difficulté concerne le recrutement des vétérinaires car il y a peu de candidats et, parmi ceux qui ont déjà été recrutés, certains veulent partir vu que le Brexit ne se met pas en place.

Un accord est espéré au second semestre 2020, avant la fin de cette année.

Loïc Evain, directeur général adjoint, précise que, sous réserve d'un accord entre le Royaume-Uni et la Commission européenne (vote à l'unanimité), l'accord pourra être reporté pour une durée d'un ou deux ans.

Trois cents ETPT sont inscrits au projet de loi de finances 2020. Pour la grande majorité, ce sont des contractuels pour lesquels, face aux nombreuses incertitudes, rien n'est prévu actuellement pour une éventuelle titularisation.

L'Alliance du Trèfle a demandé si une augmentation des effectifs du SIVEP était envisagée pour répondre à la charge de travail.

Le DG a répondu qu'en octobre 2019, une proposition dans ce sens a été portée avec la secrétaire générale au cabinet et qu'une réponse est attendue.

3. Labels égalité et diversité

Le MAA s'est porté volontaire pour une certification sur la double labellisation égalité-lutte contre les discriminations (label Alliance) dont l'objectif est la prévention des discrimination et une approche égalitaire. Le DG et Céline Raoulx ont été audités sur la base des 25 critères qui définissent les discriminations (handicap, sexe, âge, etc...). Ces critères doivent être présents à l'esprit de tout recruteur lors d'un entretien d'embauche afin de ne pas poser de questions discriminatoires.

Le fonctionnement de la cellule de lutte et de signalement contre la discrimination a été salué par les auditeurs. Aucun point bloquant n'a été relevé. Le rapport d'audit doit être rendu avant la fin d'année 2019.

4. Plan stratégique de la DGAL et Comité interministériel de la transformation publique

Plan stratégique de la DGAL

Dans le cadre du fond de modernisation et de réforme, le choix a été fait de faire appel au cabinet PWC Alenium, avec l'appui du CGAAER (Françoise Thévenon-Le Morvan), afin d'obtenir des propositions en terme de méthodologie. L'objectif est de se donner du temps et les moyens de bien faire avec une date butoir à la fin du 1^{er} semestre, pour la rédaction d'un nouveau plan stratégique et si besoin, d'une nouvelle organisation.

La DGAL reste maître de la rédaction du projet, en ayant la volonté d'associer à la réflexion l'ensemble de ses partenaires dont les services déconcentrés.

Une réflexion a été demandée aux différents bureaux sur leurs différentes missions (celles à conserver en l'état, celles à conserver en les modifiant, celles à abandonner).

Pour le DG, il y a nécessité de pouvoir identifier ce qui n'est plus prioritaire compte tenu des évolutions réglementaires, sociétales, politiques, ...

Le DG est très étonné de la différence existant aujourd'hui entre le contrôle de gestion sur le BOP 206 et l'absence de contrôle de gestion interne à la DGAL.

Il est à la recherche d'une vision partagée sur la priorisation des missions et sur les moyens pour y parvenir.

Rapport de la mission interministérielle sur les contrôles

La mission demande une coordination renouvelée entre ministères. En réponse à la lettre de mission, plusieurs scénarios ont été étudiés, dont la création d'une agence dédiée (option non retenue pour ce qui concerne les services déconcentrés), le transfert de blocs de compétences entre administrations, ou la délégation de tâches de contrôles, notamment dans le cadre des prélèvements PSPC et de la remise directe, afin de se recentrer sur les inspections à plus forte valeur ajoutée.

Le DG a demandé que la DGAL reste légitime sur tout ce qui relève de sa compétence en matière de sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire.

L'arbitrage du premier ministre est attendu sans visibilité à ce stade sur le calendrier.

SIVEP

Actuellement, ce service a une compétence nationale avec convention de gestion donnée aux DRAAF. Il change aujourd'hui d'échelle avec le Brexit. Le DG a plaidé pour garder ce service face à la volonté des préfets de reprendre la main sur le SIVEP et les services des douanes.

L'Alliance du Trèfle a demandé ce que signifiait "vrai service à compétence nationale" et si une délocalisation du SIVEP était toujours envisagée.

Aujourd'hui, le SIVEP assure un pilotage technique et réglementaire, mais pas administratif. Aussi, l'organisation du SIVEP est peu visible et se fonde dans les DRAAF. Il est vu par le préfet comme une partie de ses troupes, ce qui n'est pas la réalité.

Le DG souhaite donc donner une meilleure visibilité au SIVEP en remontant en administration

centrale son pilotage RH. Il considère que c'est un vrai enjeu qui doit être traité dans sa globalité. Enfin, pour le DG, délocalisation ne veut pas forcément dire délocalisation de l'équipe parisienne, mais cela reste une option avec la contrainte du plafond d'emplois. A ce stade, le DG n'a aucune certitude sur les choix qui seront faits.

5. Projets d'arrêté et de décision

Voir les projets

La circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019 prévoit que l'organisation infra sous-direction est décidée par les DG tout en conservant la même architecture. Si cela offre plus de souplesse, peu de modifications ont été prises dans la décision du DG entre l'organigramme actuel et les textes à ce stade. La décision sur l'organisation « infra sous-directions » est simplement publiée sur BO Agri. Si le besoin d'évoluer se fait ressentir, cela restera toujours possible.

Par exemple, la constitution d'équipes pluridisciplinaires pourra être envisagée pour certains sujets, notamment ceux en mode projet (constituer une équipe sur un sujet donné et pour un temps donné).

L'Alliance du Trèfle soulève la question des « chefs de file/points de contact » qui devront être désignés dans certains domaines réglementaires ainsi que pour le PNCOPA. Ils pourraient également figurer, à l'instar du point de contact RASFF, dans cette décision.

Les textes présentés ont été approuvés par les OS présentes.

6. Points sur les grèves et les mesures mises en place à la DGAL

La note de service du SRH n° 2019-794 du 28/11/2019 prévoit des dispositions sur la mise en place de groupes de travail, l'aménagement des horaires, la journée forfaitaire et la prise en compte du temps de transport, le télétravail, avec souplesse pour les agents ayant déjà une convention.

Un recensement des besoins en équipements informatiques a été réalisé permettant la configuration en urgence de 8 ordinateurs avec pour certains, l'installation de l'application CHORUS (habilitation par Bercy). Ce matériel a été octroyé pour le temps de la grève ou définitivement. Pour certaines assistantes, certaines missions ont été identifiées comme télétravaillables de manière temporaire.

Chaque chef de bureau a reçu le stock d'heures écrêtées pour chacun de ses agents. Actuellement, il n'y a pas d'instruction pour utiliser ces heures.

La MAG rappelle la nécessité de renseigner « télétravail » dans Equitime pour qu'un bilan de la situation puisse être établi.

Le DGAL y voit aussi l'occasion de faire un bilan d'une organisation avec un télétravail augmenté.

7. Points divers

- Difficultés liées à l'absence du chef de la MAG :

Pour pallier les urgences et appuyer l'équipe de la MAG, notamment pour la fin de gestion et pour la préparation de la mobilité, la chef de la MAG du secrétariat général a été mise à disposition du DGAL en tant que chargée de mission.

- Gestion des primes (voir les notes de service 2019-519 règles générales, et 2019-593 possibilité de moduler) :

Le retard pris pour le RIFSEEP des IAE et les TSMA est dû au guichet unique (Bercy). En conséquence, ces deux corps ne passeront pas au RIFSEEP en 2019. Les primes sont reconduites à l'identique. Les classements dans les groupes de fonctions RIFSEEP des postes occupés par les TSMA diffèrent selon qu'il s'agit d'un poste ouvert aux agents des catégories A et B, ou d'un poste ouvert uniquement aux agents de catégorie B. Il manque un retour de la part des IGAPS sur ces classements.

La notification des primes ne pourra pas avoir lieu avant la fin de l'année, mais seulement début 2020.

Un point plus détaillé sera fait en CTS DGAL en début d'année 2020.

- Calendrier des CTS DGAL pour l'année 2020 :

il sera fixé en fonction du calendrier fixé avec le cabinet PWC Alenium.